



PRÉFECTURE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Communication interministérielle

Tarbes, le 12 juillet 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Tour de France 2011 dans les Hautes-Pyrénées

Le Département des Hautes-Pyrénées accueillera deux étapes du 98ème Tour de France cycliste :

- **le jeudi 14 juillet : 12ème étape Cignaux – Luz Ardiden**
- **le vendredi 15 juillet : 13ème étape Pau - Lourdes**

L'attention des usagers de la route et des spectateurs est appelée sur les restrictions de circulation et de stationnement prononcées à cette occasion pour faciliter le passage de ces épreuves sportives.

Dans le département, les communes traversées sont :

- **le 14 juillet** : Pinas, Lannemezan, La Barthe-de-Neste, Izaux, Lortet, Hèches, Sarrancolin, Beyrède-Jumet, Arreau, Cadéac, Ancizan, Guchen, Campan, Bagnères-de-Bigorre, Barèges, Viella, Esterre, Luz-Saint-Sauveur, Sazos, Grust et Luz Ardiden.
- **le 15 juillet** : Arrens Marsous, Aucun, Arras-en-Lavedan, Argelès-Gazost, Ayzac-Ost, Agos-Vidalos et Lourdes.

Sur l'ensemble des itinéraires concernés, le Préfet des Hautes-Pyrénées a pris un **arrêté le 1er juillet fixant les conditions de passage du 98ème tour** et interdisant à tous les véhicules d'utiliser les voies empruntées par le Tour de France 1 heure avant le passage de la caravane publicitaire et jusqu'à 30 minutes après le passage du véhicule de la gendarmerie nationale, surmonté du panneau « Fin de course », lui-même précédé par la « voiture balai ».

L'arrêté préfectoral détaillant les restrictions de stationnement et de circulation les 13, 14 et 15 juillet est disponible sur le site des Services de l'Etat : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/pref/info.asp?in=24535>

Pour l'étape du 14 juillet :

- il est recommandé d'éviter d'emprunter la vallée d'Aure pour se rendre en Espagne. Des perturbations dans le trafic routier existeront toute la journée ;
- il est également fortement conseillé de différer ses rendez-vous médicaux et d'appeler le 15 en cas d'urgence.

Pour l'étape du 15 juillet :

- l'accès à la vallée de Luz Saint-Sauveur, à partir de Tarbes, sera difficile ;
- l'accès au centre-ville de Lourdes sera interdit à tout véhicule de 14h à 19h.

Seuls les véhicules dont les conducteurs justifieront d'une urgence particulière (activités médicales, services publics, services d'incendie et de secours....) pourront être autorisés à emprunter les voies interdites, sous réserve d'être accompagnés d'une escorte motorisée de la police ou de la gendarmerie. Il est ainsi conseillé aux différents professionnels d'anticiper leur déplacement et si possible de les reporter.

Pour des raisons de sécurité des spectateurs et des coureurs, le stationnement du public et des véhicules est interdit dans les virages à angle droit ou en épingle à cheveux et faisant suite à une longue ligne droite ou à une descente rapide, sur les ponts, ainsi que dans les voies particulièrement étroites.

Une cellule de veille sera activée en préfecture les 14 et 15 juillet. Plus d'un millier d'agents de l'Etat est mobilisé (forces de l'ordre, services d'incendie et de secours, direction départementale des territoires...) au titre de la sécurité, du secours, du balisage ou de la privatisation des itinéraires.